

CENTRE DE FORMATION VERMILLON

Centre de formation inscrit auprès de la préfecture de la Préfecture de la Région PACA Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 13226 13

www.centre-formation-decoration.com

DEVENIR « PARTENAIRE-APPLICATEUR » ?

Quels Avantages pour vous ?

- Une référence, un gage de qualité pour vos clients
- Apport d'Affaires :
 - o Transmission de demandes de devis par les visiteurs des sites internet de nos partenaires
 - o Nos revendeurs 'boutiques' ont vos coordonnées et sont donc ainsi des apporteurs d'affaires pour vous
- Possibilité sur vos communications commerciales, site internet etc... de vous présenter comme tel
- Accès privilégié à notre support technique
- Mise à disposition de jeux de planches de couleurs à des conditions préférentielles

Comment devenir « partenaire-applicateur » ?

- **Phase 1 : formation ou validation de votre expérience dans notre Centre de Formation**

Formation adaptée à votre expérience et niveau dans locaux.

Par exemple, notre MODULE 3 est adapté aux professionnels riches d'une forte expérience en décoration, alors que le MODULE 4 sera plus adapté à ceux qui ne sont pas encore confirmés.

Cette formation peut être financée par vos organismes de formation professionnelle (OPCA, Chambre des Métiers, DIF ... Demandez nous conseil)

A l'issue de la formation, notre formateur vous délivre :

- o une attestation de formation.
- o selon la qualité de vos applications ainsi que l'acquisition des connaissances théoriques, notre formateur vous délivre aussi un certificat de 'Phase 1'. Un peu comme le 'code' automobile, vous pouvez alors passer à la phase 2.

- **Phase 2 : chantiers**

Dans les mois qui suivront l'obtention de votre certificat 'Phase 1', vous aurez à réaliser 4 chantiers par type de produit (coulé et/ou taloché) avec votre propre clientèle et les produits des marques de nos partenaires.

Pour chacun de ses chantiers, nous vous demanderons de nous fournir :

- o un descriptif simple du chantier (projet, support, surface ...)
- o quelques photos du avant/après
- o la copie de la facture correspondant à l'achat des produits correspondant à ce chantier
- o les coordonnées du client et une autorisation de votre part à lui envoyer un questionnaire de satisfaction

- **Phase 3 : obtention du certificat**

Après examen des réponses de vos clients un « certificat » de « partenaire-applicateur » vous sera remis

- **Phase 4 : renouvellement chaque année**

Le renouvellement de votre certificat peut se faire sur simple demande de votre part

La réponse sera automatiquement positive si pendant l'année qui précède:

- o Aucune réclamation de clients mettant en cause vos applications ou votre sérieux ne nous est parvenue
- o Vous avez réalisé au moins un chantier par mois (en moyenne) avec les produits de nos partenaires
- o Vous avez participé aux éventuelles formations de notre centre concernant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques ou mises à jour.

Le fait qu'une de ces conditions ne soit pas remplie, n'impliquera pas forcément le non-renouvellement, mais celui-ci sera alors sujet à discussion avec vous et éventuelles formations complémentaires

CENTRE DE FORMATION VERMILLON

Centre de formation inscrit auprès de la préfecture de la Préfecture de la Région PACA Déclaration d'activité
enregistrée sous le n° 93 13 13226 13

www.centre-formation-decoration.com

DEMANDE EN VUE DE DEVENIR **« PARTENAIRE-APPLICATEUR »**

SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

N° SIRET ou Registre Chambre Métiers :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

EMAIL :

TELEPHONE :

NOMBRE DE PERSONNES DANS VOTRE EQUIPE/SOCIETE :

ZONE DE REALISATION DES CHANTIERS (ville, département, région ...):